

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 14/10/2021		<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		N°
		<b>Séance du 19 octobre 2021</b>		<b>64-2021</b>
<b>Membres en exercice : 11</b>		L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Neuf Octobre à 18 heures		
<b>Présents : 9</b>	<b>Absents : 1</b>	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,		
<b>Représentés : 1</b>	<b>Pour : 10</b>	<i><u>Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M</u></i>		
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<i><u>Absent excusé : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP</u></i>		
		<i><u>Absent : NICAISE V</u></i>		

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT  
DANS LE CADRE DES FONDS VERNACULAIRE**

**Opération Mise en sécurité et restauration des vestiges du Château**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Vallée de l'Hérault a vocation à aider les projets d'investissement des communes dans le cadre des fonds vernaculaire.

Ainsi le projet de sécurisation et de consolidation des vestiges de l'ensemble des pans composant le château dit du Géant ainsi que sa tour médiévale dite « le Cabinet du Géant » pourrait faire l'objet d'une demande de subvention à la Communauté de communes.

La commune de Saint Guilhem a conscience du grand intérêt de ces vestiges, mais aussi de leur mauvais état structurel, et souhaite entreprendre dans les plus courts délais leur sauvetage.

Face à l'urgence constatée récemment, d'un mauvais état de délabrement de certains pans de murailles et d'une nécessité de sécurisation du site, la commune a souhaité, sans attendre, lancer un projet d'étude de diagnostic sanitaire et structurel de l'ensemble du bâti et celle d'un diagnostic de sécurisation du site.

Cette étude doit être étendue à un avant-projet permettant de définir les mesures d'urgences à mettre en place ainsi qu'un mode opératoire de consolidation et de restauration des vestiges.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Sollicite auprès de la communauté de communes Vallée de l'Hérault Une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'application de la présente décision.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Le Maire,  
SIEGEL R.



*[Handwritten signature]*

MORESMAU JP. <i>[Signature]</i>	BRUNEL MINAZZO D. <i>[Signature]</i>	HOMBERT B. <i>[Signature]</i>	
THEULE JC. <i>[Signature]</i>	GILHET B. <i>[Signature]</i>	VEDEL P. <i>[Signature]</i>	
NICAISE V.	KROGSDAHL A. <i>[Signature]</i>	STEHLE C. <i>[Signature]</i>	QUEVREUX M. <i>[Signature]</i>